

BONCHAMP PPDC
P4
 LA POSTE
 DISPENSE DE TIMBRAGE

Déposé le : 12/11/2018

15 rue St Mathurin LAVAL-02 43 53 54 82-E-mail : snu53@snuipp.fr-Site : <http://53.snuipp.fr> -



Snuipp Fsu Mayenne

N° 193- 22 novembre 2018



Des élections dans un contexte particulier

Les salariés sont appelés à choisir leurs représentants lors des élections professionnelles. Cela dans un contexte où le gouvernement s'apprête à modifier complètement les règles du dialogue social. Restera-t-il un fonctionnement paritaire ?

En ce qui concerne les enseignants, notamment les professeurs des écoles, il est primordial de nous exprimer au moment où les attaques du ministre et du gouvernement contre notre métier n'ont jamais été aussi fortes.

Le ministre reprend de vieilles recettes, celles qu'il utilisait au début des années 2000 lorsqu'il était conseiller au ministère : dévaloriser le travail des enseignants en noircissant les résultats des évaluations ; manipuler ces évaluations ; dénigrer la recherche pédagogique ; promouvoir une fausse idée de l'école, développer les promotions « au mérite » ; ...

Responsable des programmes de 2008 donc des derniers résultats aux évaluations PISA, il refuse d'évaluer son travail.

Quel bilan doit-on tirer de :

- ✓ son passage comme recteur en Guyane ?
- ✓ du paiement de lycéens du 93 pour assister aux cours ?

- ✓ de l'expérience des « ERS » tel celui de Craon ?
- ✓ des résultats des élèves après les programmes de 2008 ?
- ✓ ...

Ce ministre bouleverse l'école en voulant notamment imposer un statut de maître directeur et transformer les écoles en établissements dépendant des collèges.

Face à ces menaces, il vous faut choisir parmi une multitude de syndicats. Certains dits réformistes accompagnent de plus en plus ces transformations alors que d'autres prônent une défense de l'école par l'opposition. Parmi ces derniers, certains sont dogmatiques, ne veulent pas changer, parlent fort et agissent peu ou mal.

Le SNUipp, avec la FSU défend depuis sa création l'idée d'une transformation de l'école qui suit les problématiques et les enjeux de notre société.

Nous vous appelons à voter pour les listes de la FSU aux CT et celles du SNUipp aux CAP.



Le bureau du SNUipp-FSU 53 :

Virginie Cougé,
 Morgane Kerleau-Béchu,
 Isabelle Sablé-Leroux,
 Lucas Grandin,
 Pierre-Marc Planchais,
 Yves Raymond.



Avec le SNUipp-FSU, sortons la tête de l'eau.

Changeons l'école, **votons !**   

Sommaire

1. Éditorial
2. Les publications du SNUipp 53
Elections professionnelles
3. CTSD ; CHSCT ; CAPD...
4. Parcours de vote électronique
5. Quelle commission, pour quoi ?
6. Adaptation : RASED
7. Bulletin d'adhésion
8. Profession de foi SNUipp 53



Coordonnées

SNUipp 53
15 rue St Mathurin
53000 LAVAL

Téléphone
02 43 53 54 82

Courriel
snu53@snuipp.fr

Site
http://53.snuipp.fr

facebook
Snuipp Fsu Mayenne



Année scolaire
2018-2019

ISSN 2427-5700
CPPAP : 1120 S 07784
Trimestriel
Prix au n° : 0,15 €
Imprimerie du SNUipp 53
Directrice de la publication :
Virginie Cougé
Rédaction: Yves Raymond

Élections professionnelles du 29 novembre au 6 décembre 2018

Isabelle n'aura jamais de super pouvoirs pour défendre les innocents.

Mais elle usera de tous ses pouvoirs pour vous défendre au quotidien.

Morgane n'aura jamais des millions de followers.

Mais elle sera toujours à suivre pour ses conseils.

ENGAGÉ-ES AU QUOTIDIEN
F.S.U.

Isabelle, PE Hors Classe
CTSD, CHS-CT

ENGAGÉ-ES AU QUOTIDIEN
F.S.U.

Morgane, Directrice d'école
Elue à la CAPD, Commission Postes Adaptées

Lucas ne fera jamais lever des milliers de fans.

Mais il sera toujours prêt à se lever pour vous.

Virginie n'aura jamais de super pouvoirs pour défendre les innocents.

Mais elle usera de tous ses pouvoirs pour vous défendre au quotidien.

ENGAGÉ-ES AU QUOTIDIEN
F.S.U.

Lucas, PE en SEGPA
ASH, Second degré

ENGAGÉ-ES AU QUOTIDIEN
F.S.U.

Virginie, PE adjpte maternelle
CTSD, CDAS

Corps : professeurs des écoles hors-classe et classe exceptionnelle

- | | | | |
|--------|------------------------------|------------|----------------------------|
| 1. Mme | SABLÉ-LEROUX Isabelle | adjointe | élémentaire – Bonchamp |
| 2. M. | MORAND Stéphane | PEMF | primaire Thévalles – Laval |
| 3. Mme | BASTARD Noëlla | directrice | élémentaire – Bonchamp |
| 4. Mme | JACQUEY Myriam | directrice | école primaire – Bais |

Corps : instituteurs et professeurs des écoles classe normale

- | | | | |
|--------|---------------------------------|-----------------------|-----------------------------------|
| 1. Mme | KERLEAU-BÉCHU Morgane | directrice | élémentaire Victor Hugo – Laval |
| 2. Mme | COUGÉ Virginie | adjointe | maternelle J.Prévert – Laval |
| 3. M. | GRANDIN Lucas | enseignant spécialisé | SEGPA Alain Gerbault – Laval |
| 4. Mme | ROSSIGNOL BOSSUET Jeanne | adjointe | élém. J.Jaurès – Cossé le Vivien |
| 5. Mme | RENARD Delphine | directrice | élém. M.Carême – Quelaines |
| 6. Mme | LAGREE Rozenn | maîtresse sup | primaire Charles Perrault – Laval |



Jeanne



Noëlla



Myriam



Stéphane



Delphine



Rozenn



**formation continue :**

Lors des CTSD, la FSU 53 met toujours en avant les besoins réels des collègues ainsi que leurs demandes.

La FSU 53 s'oppose toujours au manque de formation et revendique une réelle formation continue sur le temps de travail.

carte scolaire :

En amont des CTSD, la FSU 53 avec le SNUipp-FSU 53 consacrent tous les ans, un temps important pour enquêter auprès de toutes les écoles du département, le plus sérieusement possible, afin de connaître au mieux la situation de toutes celles qui ont besoin d'être défendues, que ce soit contre une fermeture ou pour demander une ouverture, nombre d'ouvertures ont été obtenues par le SNUipp-FSU 53 ces dernières années. Le SNUipp-FSU privilégie le contact direct avec les équipes et met également à leur disposition un outil informatique « [les espaces école du SNUipp](#) ». Le SNUipp-FSU 53 est, chaque année, la seule organisation syndicale en capacité de défendre **toutes les écoles**.

rythmes scolaires :

Pour l'application des rythmes scolaires, lors des situations de désaccord (ou de conflit) avec la mairie (ou autre) le SNUipp-FSU 53 est également présent pour conseiller les enseignants lors des conseils d'école et intervient toujours lors des CTSD pour que leur position soit prise en compte.

CHSCT-D 53 (Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail – Départemental)**visites d'écoles ou d'établissement :**

Dans le cadre du CHSCT-D 53, la FSU 53 participe toujours aux visites d'écoles ou d'établissements, que ce soit pour aider les collègues dans la gestion de l'hygiène, de la sécurité, des conditions de travail ou des documents obligatoires : PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité), Fiches RSST (Registre Santé et Sécurité au Travail), DUERP (Document Unique d'Evaluation des Risques et de Prévention), DTA (Diagnostic Technique Amiante)... La FSU 53 participe également aux visites d'écoles lors de problèmes graves qui ont pu se produire ces dernières années : risque d'effondrement de toitures ou de plafonds, inondations... La FSU 53 s'attache à faire du CHSCT-D une instance qui peut donner des réponses concrètes aux écoles, aux collègues confrontés à des problèmes de caractère urgent. Elle se refuse d'en faire un lieu de disputes stériles avec la direction académique.

fiches RSST :

Le SNUipp-FSU 53 défend les collègues lors de l'examen des fiches RSST dans les séances de CHSCT-D, ce qui a conduit les IEN à une prise en compte plus attentive, plus sérieuse de ces situations difficiles. Ce travail a amené le DASEN à créer un poste « climat scolaire », à accepter la mise en place d'un questionnaire anonyme sur la gestion des comportements difficiles en classe, questionnaire qui sera proposé (sous forme numérique) en janvier à tous les enseignants du département. Le SNUipp-FSU 53 a organisé un stage le 23 novembre sur ce sujet.

Avancement :

Bien que n'étant pas favorable au système d'avancement au mérite, le SNUipp-FSU 53 veille à ce que celui-ci se fasse selon les règles définies. Cela signifie que les situations de tous les collègues sont traitées sans « passe-droit », l'appartenance syndicale ne peut y avoir aucune influence.

Le SNUipp-FSU 53 a obtenu que la parité femme-homme soit respectée. Il a souligné dans chaque opération les différences de déroulement de carrière.

Rendez-vous de carrière :

Le SNUipp-FSU 53 demande des justifications au DASEN sur tous les avis pénalisant des collègues. Il note toutes les incohérences qui apparaissent.

Hors-classe :

Le SNUipp-FSU 53 a fait préciser au DASEN que son avis était révisable chaque année scolaire.

Classe exceptionnelle :

Détenant le siège de PE Hors-classe de la CAPD, le SNUipp-FSU 53 était le seul à pouvoir siéger pour cet avancement. Il a proposé que les autres organisations représentées puissent participer et avoir communication des documents.

Dans toutes ces opérations, le SNUipp-FSU 53 s'attache à la transparence en informant largement la profession. Il ne porte en aucun cas de jugement qualitatif sur les collègues, toutes ces décisions sont de la compétence du DASEN.

Mouvement :

Le SNUipp-FSU a obtenu :

- ✓ 2 phases avec une saisie de vœux pour chacune,
- ✓ la suppression des vœux géographiques,
- ✓ la stabilisation de décharges de direction par la création de postes de TRS,
- ✓ l'application d'une priorité sur un vœu-poste pour les collègues faisant valoir un handicap, plutôt que l'octroi d'un nombre de points. Cela permet le respect de la priorité dûe sans fermer le mouvement,
- ✓ Priorité pour les collègues à titre provisoire dans l'enseignement spécialisé ou sur une direction d'école

Permutations (phase inéat-exéat) :

Le SNUipp-FSU 53 a obtenu la prise en compte de la situation de certains collègues ne bénéficiant d'aucune priorité (célibataires...) mais renouvelant depuis plusieurs années leur demande de mutation. Des collègues ont pu ainsi rejoindre leur département d'origine.

Santé au travail :

Le SNUipp-FSU 53 a fait valoir le droit à une rémunération complète pour les travailleurs ayant une reconnaissance de handicap par le biais d'aménagement de leur poste. Cet aménagement peut être matériel (ergonomie...), mais peut se traduire par une réduction du temps de présence (fatigabilité).

Temps partiel et disponibilité :

Le SNUipp-FSU 53 a pour objectif d'obtenir pour tous les collègues la possibilité d'organiser leur vie professionnelle. Il demande la suppression des restrictions notamment pour les enseignants remplaçants.

Le SNUipp-FSU exige une diminution du temps de travail devant élèves. Il demande que les collègues n'aient plus besoin de prendre des temps partiels pour pouvoir remplir au mieux leur mission.



=> connexion sur <https://elections2018.education.gouv.fr>

1^{er} accès à l'espace électeur (1)
=> Saisie de l'adresse mail professionnelle



=> Validation et message pour aller sur messagerie pro

Attention :

- ✓ Le délai de réception peut prendre jusqu'à 15 minutes
- ✓ Validation sur le lien reçu dans la messagerie pro

=> Création du mot de passe

Créez votre mot de passe personnel électeur qui devra contenir entre **8 et 24 caractères**, au moins **une minuscule, une majuscule, un chiffre** et doit être différent de votre messagerie professionnelle.
En cas de perte ou oubli, vous aurez la possibilité de demander un nouveau mot de passe à la connexion du portail électeur.

=> Après le 1^{er} accès à l'espace électeur on peut

- ✓ soit enchaîner sur le vote (période de vote)
- ✓ soit se déconnecter et se reconnecter plus tard de façon simplifiée

1^{er} accès au portail électeur (1)
=> Saisie de l'adresse mail professionnelle

=> **Validez** : Puis saisie du mot de passe

Mon espace électeur

Bienvenue XXXXX XXXXXXXXXXXXX,

Cet espace personnalisé vous informe sur les scrutins auxquels vous pouvez participer et vous permet d'accéder à l'**espace de vote**. Vous pouvez demander des informations complémentaires ou contester votre profil électeur, vos scrutins ou les listes électorales jusqu'au 14 novembre 2018. Après cette date vous devrez contacter directement votre assistance académique.

[Consulter mon profil électeur](#)

Dès le 11 octobre : affichage de vos données personnelles électeur

[Consulter les scrutins auxquels je participe](#)

Dès le 11 octobre : affichage des scrutins

Dès le 5 novembre : affichage des listes de candidats et de leurs professions de foi pour chaque scrutin

[Consulter les listes électorales](#)

Dès le 11 octobre : consultation des listes électorales par scrutin

[Demander un nouvel identifiant électeur](#)

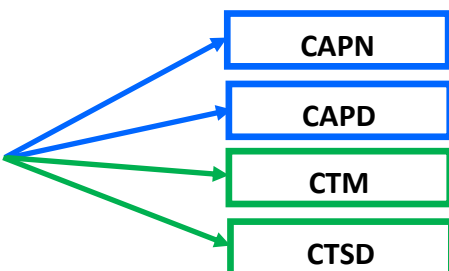
Si vous n'avez pas reçu ou égaré votre identifiant électeur, demandez-en un nouveau à partir du 5 novembre

Voter

Du 29 novembre 10h au 6 décembre 17h (heure de Paris) : connectez-vous à l'espace de vote avec votre identifiant électeur et votre mot de passe personnel électeur

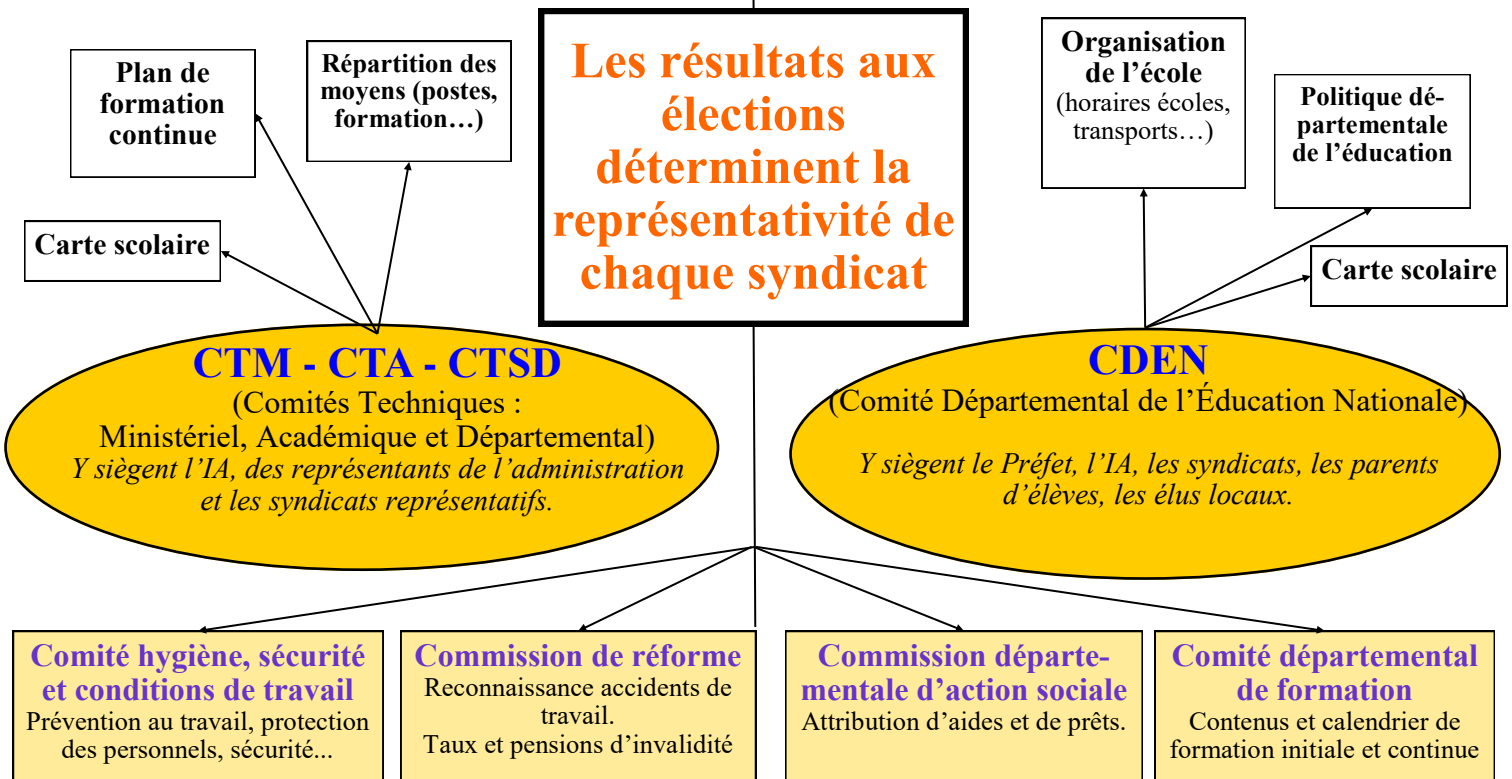
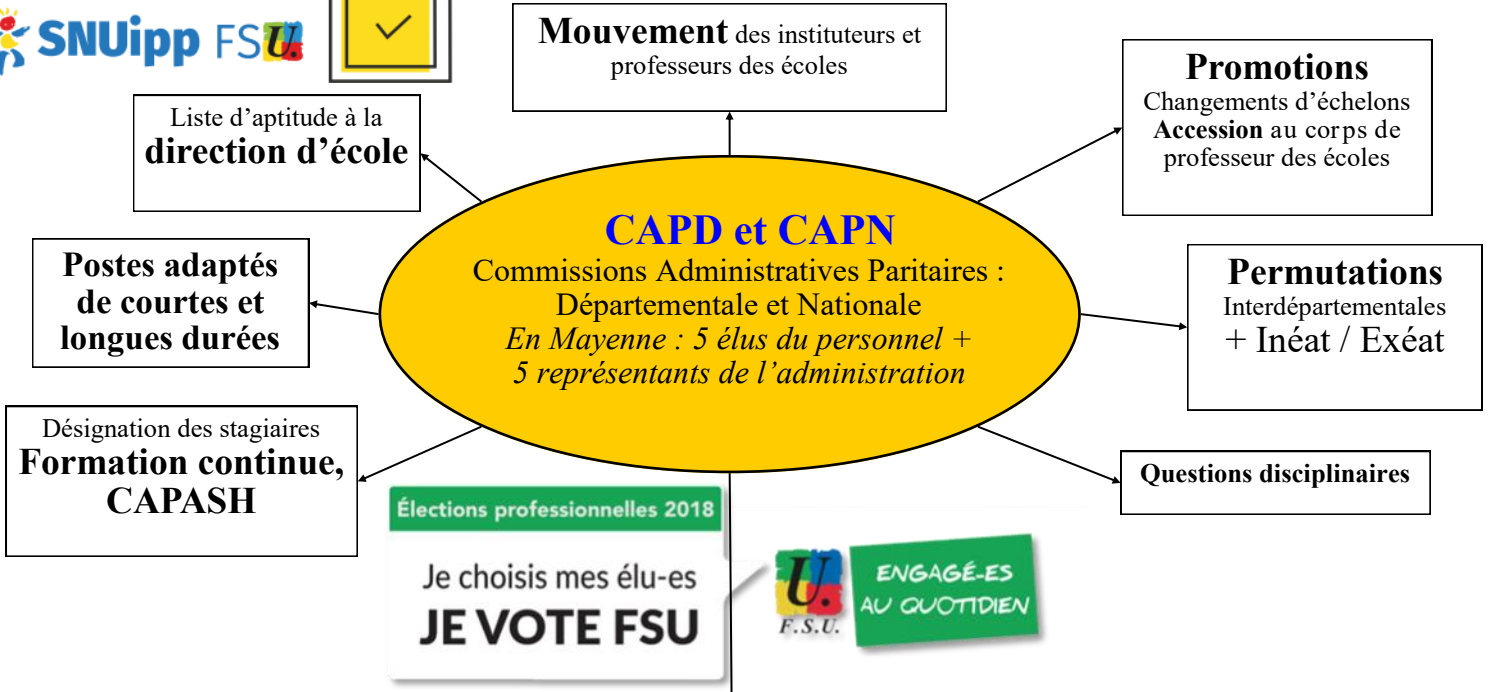
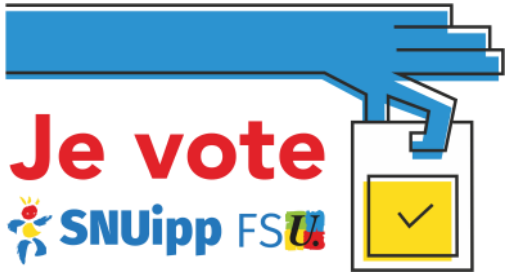
Accéder aux résultats

A partir du 7 décembre, consultez les résultats



Quelle commission pour quoi ?

L'institution des Commissions paritaires a permis aux personnels d'être représentés face à l'administration pour le contrôle de toutes les opérations touchant à la gestion de leur carrière ainsi qu'au fonctionnement des établissements d'enseignement. Ces commissions sont consultatives. Chacun d'entre nous doit se prononcer pour l'une des listes de candidats présentées par les différentes organisations syndicales.



En 2014, les représentants du SNUipp 53 ont obtenu 2 sièges sur les 5 à pourvoir à la CAPD de Mayenne.

Le SNUipp-FSU 53 est le syndicat qui :

- ♦ siège systématiquement à toutes les commissions paritaires,
- ♦ adresse un compte-rendu à toutes les écoles,
- ♦ informe en temps réel tous les collègues par le biais de son site Internet et de ses lettres d'information,
- ♦ Communique individuellement par mail ou SMS,
- ♦ Accompagne les personnels en cas de problème avec la hiérarchie,
- ♦ ...



Danger ! Vers la disparition des métiers de l'adaptation scolaire COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le bilan de la première année du CAPPEI confirme les craintes exprimées *par le collectif RASED* : la réforme de la formation des enseignants spécialisés signe la fin de l'adaptation scolaire et notamment de la rééducation à l'école et du dispositif RASED. Or, les difficultés d'adaptation à l'école relèvent du rapport au Savoir, du rapport à la Loi, du rapport à l'apprentissage, à l'école, à la vie en collectivité (...) en présence ou non d'un handicap reconnu.

Les personnels des RASED témoignent de la forte croissance des demandes d'aide au RASED formulées par les enseignants des classes et de leur impossibilité à répondre à toutes ces demandes, faute de moyens. Sur les territoires où les RASED sont désormais absents ou incomplets, il n'existe plus d'autre réponse que la réponse médicale, tant pour les enseignants que pour les familles.

En raisonnant « à moyens constants », le Ministère de l'Éducation nationale, bannit de l'école la prévention de l'échec scolaire, au risque de voir un grand nombre d'enfants verser dans le champ du trouble ou du handicap, faute d'aide spécialisée « ordinaire ».

Dans ce contexte, le Collectif Rased demande :

- ◆ un bilan qualitatif des réalités de la formation ;
- ◆ que les deux dominantes du parcours « travailler en RASED » soient clairement identifiées et offertes dans tous les lieux de formation ;
- ◆ que le ministère réaffirme les missions et les pratiques actuelles des rééducateurs (maîtres G) et des maîtres d'adaptation (maîtres E) dans l'école et en assure la mise en œuvre sur tous les territoires dans l'esprit de la circulaire de 2014 toujours en vigueur (notamment en ce qui concerne les modalités d'intervention) ;
- ◆ que les associations professionnelles participent à la conception des maquettes de formation au vu de leur expertise ;
- ◆ que les stagiaires bénéficient d'un tutorat auprès d'un pair expérimenté qu'ils accompagnent dans l'ensemble de ses missions
- ◆ et enfin, que l'aide relationnelle, si ce nom perdure, soit inscrite explicitement dans la continuité et la filiation de l'aide rééducative.

Nous soutenons le principe d'une école inclusive. Elle doit bénéficier des moyens nécessaires à sa mise en œuvre sans remettre en cause les métiers de l'adaptation scolaire. Inclusion et adaptation participent, conjointement, de la lutte contre les inégalités scolaires.

Paris, le 12 novembre 2018

Composition du collectif national RASED

Des associations

AFPEN - Association française des psychologues de l'Éducation nationale
 AGSAS - Association des groupes de soutien au soutien
 FCPE - Fédération des conseils de parents d'élèves
 FNAME - Fédération nationale des associations de maîtres «E»
 FNAREN - Fédération nationale des associations des rééducateurs de l'Éducation nationale

Des syndicats

CGT Éduc'Action - Confédération générale du travail éducation
 SGEN-CFDT - Syndicat général de l'Éducation nationale
 SE-UNSA - Syndicat des enseignants
 SNPI-FSU - Syndicat national des personnels de l'inspection
 SNUipp-FSU - Syndicat national unitaire des instituteurs et professeurs d'école
 SUD Éducation - Solidaire unitaire démocratique



Je me syndique au

SNUipp-FSU de la Mayenne pour : Tél : 02 43 53 54 82



- le développement du service public d'éducation,
- la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités,
- le maintien de l'unité de la profession dans un syndicat indépendant, unitaire, pluraliste et démocratique au sein de la FSU

Port : 06 77 14 40 39

Coût réel après

66% de Crédit d'impôts

snu53@snuipp.fr
http://53.snuipp.fr


| | | |
|-------------------------|--|-------------------------------------|
| • NOM : | • PRÉNOM : | • Nom de jeune fille : |
| • Date de naissance : | • Téléphone : | • Email : |
| | • Port : | |
| • Adresse personnelle : | • Code postal : | • Ville : |
| • École/Établissement : | • Ville : | |
| • Poste : | <input type="checkbox"/> directeur <input type="checkbox"/> adjoint <input type="checkbox"/> ULIS - IME <input type="checkbox"/> ULIS - SEGPA <input type="checkbox"/> Psychologue | • Échelon : |
| | <input type="checkbox"/> PEMF <input type="checkbox"/> Cons Péda <input type="checkbox"/> RASED <input type="checkbox"/> Remplaçant <input type="checkbox"/> Stagiaire | <input type="checkbox"/> AE/AVS/EVS |

Le SNUipp a mis en place une « Caisse de Solidarité » dont les fonds servent à financer diverses actions : solidarité avec les travailleurs en lutte ; contribution au financement de déplacements : colloques, Université d'Automne du SNUipp... La participation est volontaire et laissée à l'appréciation

| • Corps | Échelons | 1 ^{er} | 2 ^e | 3 ^e | 4 ^e | 5 ^e | 6 ^e | 7 ^e | 8 ^e | 9 ^e | 10 ^e | 11 ^e | Retraité |
|--|--------------------|---------------------|---------------------|----------------------------------|-----------------------|----------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| P.E. | | 100 € | 134 € | 153 € | 158 € | 162 € | 171 € | 183 € | 196 € | 210 € | 225 € | | Pensions nettes |
| | | 33 € | 45 € | 51 € | 53 € | 54 € | 57 € | 61 € | 65 € | 70 € | 75 € | | < 1 000€ |
| P.E. hors-classe | | 0 € | 0 € | 221 € | 239 € | 254 € | 268 € | 0 € | | | | | 1 001 € |
| | | 0 € | 0 € | 74 € | 80 € | 85 € | 89 € | 0 € | | | | | à 1 200 € |
| P.E. classe exceptionnelle | | 235 € | 249 € | 262 € | 281 € | 301 € | 313 € | 329 € | | | | | 1 201 € |
| | | 78 € | 83 € | 87 € | 94 € | 100 € | 104 € | 110 € | | | | | à 1 400 € |
| Instituteur | | | | | | | | 138 € | 145 € | 152 € | 162 € | 177 € | 1 401 € |
| | | | | | | | | 46 € | 48 € | 51 € | 54 € | 59 € | à 1 600 € |
| PE Stagiaire : | 100 € | AE / AVS / EVS | 40 € | Étudiant | 40 € | PEGC Classe exceptionnelle | 219 € | | | | | | 1 601 € |
| | 33 € | | 13 € | | 13 € | | 73 € | | | | | | à 1 800 € |
| supplément de cotisation pour : | | | | | | | | | | | | | |
| Enseignant spécialisé | ASH (NBI 27 pts) : | 9 € | PEMF (NBI 27 pts) : | 9 € | CPAIEN (NBI 41 pts) : | 14 € | | | | | | | 1 801 € |
| Directeur | 2 à 4 cl : | 5 € | 5 à 9 cl : | 10 € | 10 cl et + : | 14 € | SEGPA : | 17 € | | | | | à 2 000 € |
| Mi-temps | 110 € | congé parental | 70 € | Autres temps partiels : mini --> | 110 € | | 70 € | | | | | | 2 001 € |
| | 37 € | | 23 € | cotisation TP x (75 % ou 80 %) | 37 € | | 23 € | | | | | | à 2 200 € |
| Cotisation : | Échelons | Caisse Solidarité : | Total : | Nb de prélèvements ou de chèques | | | | | | | | | 2 201 € |
| |€ + |€ |€ | | | | | | | | | | et plus |
| | | | | | | | | | | | | | 57 € |

Conformément à la loi informatique et libertés, j'accepte de fournir au SNUipp section de la Mayenne les informations nécessaires à l'examen de ma carrière; je lui demande de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires, et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 06.01.78. Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNUipp section de la Mayenne. Le SNUipp pourra utiliser les renseignements ci-dessus pour m'adresser l'ensemble de ses publications.

Date et signature

| | | |
|--|---|---|
| Mandat de prélèvement SEPA | En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez | SNUipp53 |
|  | à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de | SNUipp53 |
| | Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque suivant les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. | |
| Référence unique du mandat : | Identifiant créancier SEPA : FR68ZZZ472728 | |
| Débité : | Créancier : | |
| Votre Nom | Nom | SNUipp 53 |
| Votre Adresse | Adresse | 15 rue St Mathurin |
| Code postal | CP | 53000 Ville LAVAL |
| Pays | Pays | France |
| IBAN | Palement : <input type="checkbox"/> Récurrent/Répétitif <input type="checkbox"/> Ponctuel | |
| BIC | | |
| A : | Le | Veuillez compléter tous les champs du mandat. |
| | Signature : | |

Joindre obligatoirement un RIB

Nota : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.



Pour notre avenir,

CHANGEONS L'ÉCOLE !



Lutter contre les inégalités scolaires, permettre la réussite de tous les élèves et améliorer les conditions de travail des enseignant-es.



AVEC LE SNUIPP-FSU 53, POUR AVOIR DES ÉLU·ES ENGAGÉ·ES AU QUOTIDIEN

Nous informons, écoutons, accompagnons et défendons l'ensemble des enseignant-es à tout moment de la carrière : infos syndicales, visites d'écoles, stages thématiques, permanences... Nous agissons pour la transparence et l'équité dans les différentes instances (CAPD, CHSCT, CTSD, CDEN, CTA...)



AVEC LE SNUIPP-FSU 53, POUR AMÉLIORER NOS CONDITIONS DE TRAVAIL ET RECONNAÎTRE NOTRE MÉTIER

• Agir pour la réussite des élèves

Pour de meilleures conditions d'apprentissage : pas plus de 25 élèves par classe (et 20 en REP) ; développement des RASED

• Mobilisé-es pour des salaires revalorisés

Obtenir une rémunération reconnaissant l'expertise du métier enseignant ; intégration des indemnités dans la rémunération (l'ISAE...) ; dégel du point d'indice

• Des enseignants concepteurs

Reprendre la main sur le métier ; exiger une formation répondant aux exigences du métier ; exercer sa liberté pédagogique

• Revoir le temps de travail

Réduire le temps de travail en le déconnectant du temps des élèves ; renforcer les collectifs de travail (plus de maîtres que de classes) ; alléger les tâches de direction

• Prendre soin des personnels

Développer une médecine de prévention des risques professionnels ; retirer le jour de carence injuste et inefficace



AVEC LE SNUIPP-FSU 53, POUR TRANSFORMER L'ÉCOLE ET LA SOCIÉTÉ

Égalité entre les femmes et les hommes, lutte contre les discriminations et le racisme, accès de toutes et tous aux services publics, partage des richesses, solidarités, défense de la laïcité...

Pour porter ces ambitions et donner plus de poids aux représentant-es des personnels, dès le 29 novembre,

VOTONS SNUIPP et FSU

un syndicalisme unitaire, déterminé, majoritaire et indépendant

<http://53.snuipp.fr>



ÉLECTIONS 2018
29 novembre
→ 6 décembre

29 > 06
NOV DÉC

Votez !

FAITES-VOUS ENTENDRE

